

Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (SIRP)

Cabara / Naujan et Postiac / Saint Aubin de Branne

Secrétariat à Cabara Tél : 05 57 84 52 57 - Fax : 05 57 74 99 83

Règlement du temps périscolaire Cantine, Transport et Garderie

Le SIRP a fait le choix de mettre à disposition de vos enfants :

- Une garderie
- Une Cantine,
- Le transport entre les communes.

Garderie

La garderie est assurée pour tous les élèves domiciliés dans leur propre commune. Chaque enfant est amené par ses parents à la garderie de son lieu d'habitation et récupéré, obligatoirement, au même endroit le soir.

Le personnel et les locaux affectés à la garderie sont équilibrés en fonction.

La garderie est un **service gratuit**. Elle accueille les enfants de **3 à 11 ans**.

Afin d'assurer au mieux la sécurité des petits et des grands et compte tenu de la différence d'âge, **il est conseillé aux familles de respecter ce mode de garde et demandons aux parents**

- **Qui ne travaillent pas de récupérer leurs enfants**
- **De ne pas mettre leurs enfants qui veulent simplement y jouer**
- **De demander une dérogation pour les enfants hors commune**

Les horaires sont les suivants :

	Matin	Soir
Cabara	7h30	Jusqu'à 18h30
Naujan et Postiac	7h30	Jusqu'à 19h00
Saint Aubin de Branne	7h30	Jusqu'à 18h30

Exceptionnellement, sur demande écrite avec justificatif adressé au Maire de la commune, ces horaires peuvent changer.

Transport

Le coût du transport des enfants jusqu'à leur classe respective est pris en charge par le Conseil Général et le SIRP. Une fiche d'inscription vous sera transmise chaque année avant le mois de juin afin que vous puissiez inscrire votre enfant pour la prochaine rentrée scolaire. Les inscriptions doivent se faire impérativement avant le 30 juin.

Pour la sécurité de tous, il est obligatoire que chaque enfant soit assis avec sa ceinture de sécurité attachée.

Tous les enfants doivent respecter les consignes des adultes présents dans le bus.

Cantine

Une commission constituée d'élus, d'enseignant et du personnel communal est mise en place à compter de novembre 2011 pour établir les menus.

Le prix du repas est fixé chaque année en Janvier. Une information est faite aux familles par le biais du cahier de correspondance.

Les personnels de cantine font le relevé journalier des repas pris par chaque enfant. Le secrétariat établit la facturation à partir de ce relevé et transmet l'avis des sommes à payer au percepteur de Rauzan qui est en charge du recouvrement.

En cas de difficulté financière et afin d'éviter toutes poursuites par le percepteur, il est conseillé de vous rapprocher du maire de votre commune pour éviter que votre dette ne prenne de l'importance.

Pour rappel : le prix demandé aux parents correspond à l'achat des aliments. Les coûts du personnel (cantine et garderie) et la charge des bâtiments sont supportés dans la totalité par le SIRP.

Les menus sont distribués, affichés et publiés sur le site www.naujan-et-postiac.fr chaque quinzaine. Ils ne prennent pas en considération les questions de goût, de santé ou de religion.

Il est rappelé qu'aucun médicament ne peut être administré à la garderie ou à la cantine.

Pour les maternelles de Cabara, une serviette de table propre est demandée à chaque enfant par semaine.

Rappel des règles de vie en collectivité

Nous vous rappelons les règles de vie en collectivité qui sont les mêmes qu'en classe, à savoir :

- Le temps du repas à la cantine doit être un temps de calme et de convivialité,
- les enfants doivent se conformer aux règles élémentaires d'hygiène et de politesse,
- La garderie doit être un moment de jeux et de détente dans le respect de chacun,
- La notion de respect doit être au centre des relations enfants/employés municipaux. Aucune parole déplacée de la part des enfants envers les employés municipaux, ne pourra être tolérée.

↳ **Nos attentes**

- Parler doucement à son voisin,
- Se tenir correctement à table,
- Dans la salle garderie : ne pas courir, ne pas crier mais jouer dans le calme,
- Respecter ses camarades : ne pas les insulter, ne pas les frapper,
- Respecter le personnel d'encadrement : les écouter, leur obéir et leur parler avec politesse (*merci, s'il vous plaît*).

↳ **Sanctions**

- Des mesures pourront être adoptées par les employés municipaux pour régler tout problème de discipline, exemple :
 - Si un enfant jette un papier, il lui appartiendra de le ramasser ;

- Si un enfant jette ou renverse des aliments volontairement, il lui appartiendra de nettoyer les dégâts causés et sera sanctionné ;
 - Tout comportement insolent ou violent sera sanctionné.
- Si l'enfant ne respecte pas ces règles, il peut être isolé (avec son plateau) le temps du repas et être contraint de rester au calme pendant la récréation.
 - Monsieur le Maire sera prévenu des problèmes survenus à la cantine et à la garderie et sera solidaire des sanctions prises par le personnel municipal.
 - Si un enfant trouble le bon déroulement de la cantine ou de la garderie, un avertissement écrit et signé par Monsieur le Maire ou par un délégué sera adressé aux parents par le biais du carnet de liaison, avec l'accord de Madame la directrice. Les parents, chargés de l'éducation de leurs enfants, auront alors à prendre les dispositions nécessaires.
 - Si ce même comportement persiste, une **exclusion provisoire ou définitive** du service de cantine, de garderie ou transport pourra être décidée.

Nous sommes certains qu'en discutant de tout cela avec votre enfant, il saura se comporter correctement pour que les temps périscolaires soient agréables pour tous.

Pour information et uniquement pour Naujan et Postiac : Un permis de bonne conduite sera mis en place et remis à chaque élève après les vacances de Noël. (voir modèle ci-joint).

Ensemble, œuvrons pour faire de nos enfants des citoyens respectueux de leur prochain et des règles de notre société.

Coupon à retourner à l'école

Certifie avoir pris connaissance, et lu avec mon enfant le règlement du temps périscolaire,

Droit à l'image

Pour toutes les manifestations organisées par le SIRP

J'autorise mon enfant à être photographié

Je n'autorise pas mon enfant à être photographié

Fait à

le

Pour le SIRP

Les parents
(signatures)